

A savoir

Code du travail : Caractère obligatoire de l'habilitation Article R. 4544-9 (Créé par le décret n° 2010 -1118 du 22 septembre 2010) - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R. 4544-10 (Créé par le décret n° 2010 -1118 du 22 septembre 2010) - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Objectifs et contexte de la certification :

Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée, mais accès à des zones ou des emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens). Travailleurs : peintres ; maçons ; serruriers ; agents de nettoyage ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur ; pas de remplacement de lampes, fusibles....mais uniquement des travaux de peinture, maçonnerie.

Objectifs de la formation

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local ou en champ libre), savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de chantier, du chargé de travaux ou de l'employeur.
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique
- Baliser et surveiller la zone des opérations

Admission

Public : tout public : salariés ou demandeurs d'emploi

Session accessible aux personnes en situation de handicap (Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)

Pré-requis :

- Avoir des connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle pour suivre la formation habilitation électrique H0/B0
- Maîtriser (parler, lire et écrire) la langue française

Modalités

Dossier de pré-inscription en ligne, entretien collectif et/ou individuel

Délais d'accès :

En fonction de la date souhaitée

Dates et Lieu

Dates : à déterminer

Lieu : en centre de formation ou en entreprise (inter ou intra)

Durée et organisation

Durée : 7 heures en initiale (7h/jour)

Démarrage : cette formation est proposée tout au long de l'année

Equipe pédagogique

Formateurs spécialisés en électricité et sécurité électrique.
Responsable pédagogique
Référent handicap
Equipe administrative

Moyens pédagogiques

- Ateliers de production didactiques
- Salles de cours

Programme de la formation

TRONC COMMUN

- Les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Les zones d'environnement et leurs limites
- L'habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- La protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Les équipements de travail utilisés (échelles, outils à main,) : risques et mise en œuvre
- Les incendies et les accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

H0/B0

- Les acteurs concernés par l'habilitation : rôle et fonction
- L'habilitation indice 0, limites, analyses des risques et les mesures de prévention
- Les zones de travail : mises en place et surveillance

Interlocuteurs

Lancelle Patricia - Directrice du centre de formation de Prouvy
(**contact commercial et administratif**)

Référente du handicap

Tél : 06 42 77 97 71

Mail : plancelle@directtformation.com

Durosier Julien - Président

Mail : contact@directtformation.com

Elheddadj Chabanne - Responsable pédagogique

Mail : celheddadj@directtformation.com

Sanction et validité

- Attestation de fin de formation
- Livret d'habilitation fourni par le centre de formation
- **Validité** : 3 ans – recyclage obligatoire, tous les 3 ans

Evaluation

Test écrit qui permet au formateur de délivrer l'attestation au candidat

La formation comprend une partie théorique et une partie pratique La durée de la formation pratique : 25 % de la durée totale de la formation).

Tarifs :

Nous contacter pour en savoir plus

